

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 septembre 2013

---

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -  
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 33

présenté par  
M. Decool  
-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Le délai envisagé pour la fermeture de l'établissement ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement technique. Il appartient que le délai soit précisé dans la liste des renseignements.